



Parc naturel régional du Haut-Languedoc - 1 place du Foirail - BP 9
34220 Saint-Pons-de-Thomières
☎ 04 67 97 38 22 Fax : 04 67 97 38 18
accueil@parc-haut-languedoc.fr www.parc-haut-languedoc.fr

Demande de soutien

**pour l'organisation d'une manifestation en 2018
sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc**

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc apporte une aide aux organisateurs de manifestations locales, qu'elles soient culturelles ou sportives de pleine nature, qui véhiculent des valeurs environnementales tout en mettant en valeur l'identité territoriale à travers le patrimoine naturel et culturel du Haut-Languedoc. Depuis 2013, le soutien apporté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à ces manifestations prend avant tout en compte l'éco-conception des manifestations.

Pour en bénéficier en 2018, les demandes doivent être transmises par courrier traditionnel avant le 31 décembre 2017.

Demandeur (nom de l'association) :

.....
.....

Représentée par (NOM, prénom et qualité au sein de l'association)

.....
.....

Adresse (pour toute correspondance réussie) :

.....
.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Intitulé exact de la manifestation :

.....
.....

Dates prévues pour la manifestation (1) **en 2018**

.....
.....

De quel type d'animation s'agit-il ?

- Animation d'éducation à l'environnement
- Animation de valorisation des productions locales
- Animation de valorisation des techniques et savoir faire locaux
- Animation de valorisation de la langue et de la culture occitane
- Autre lien avec la charte du Parc naturel régional :

Eco-responsabilité des manifestations

Vos pratiques éco-responsables	OUI	NON	Non concerné
Incitez-vous au covoiturage ?			
Le lieu de la manifestation est-il accessible en transports en commun ?			
Si oui, donnez-vous des informations détaillées sur les transports en commun disponibles ? (localisation, horaires, etc.)			
Si manifestation payante : Mettez-vous en place une tarification préférentielle pour les participants qui utilisent un transport en collectif ?			
Passez-vous des consignes aux bénévoles en faveur de la réduction de l'utilisation de papier ?			
Si buvette/restauration : Privilégiez-vous la vaisselle réutilisable (ecocup,...) ou compostable par rapport à la vaisselle jetable (notamment plastique) ?			
Si restauration : Le tri sélectif des déchets est-il organisé ?			
Si restauration : Sensibilisez-vous les participants au tri sélectif des déchets ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les aliments issus des circuits courts ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les fruits et légumes de saison ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les aliments issus de l'agriculture biologique ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les aliments issus du commerce équitable ?			
Si restauration : Avez-vous fait installer des containers de tri sélectif sur le site de la manifestation ?			
Vos documents imprimés sont-ils réalisés par une imprimerie qui bénéficie d'un label environnemental ?			
Choisissez-vous des équipements et des éclairages économes en énergie ? (Exemple : Eclairage et son économe, utilisation d'éclairages de faible consommation, projecteurs en trichromie, sensibiliser les techniciens, sonorisation peu consommatrice et polluante : baisse du DB, sono compact et micros à fil, etc., matériel norme EURO 4, Sound system solaire (600 Watts / autonomie 5h)			
Faites-vous des efforts particuliers pour la dématérialisation de votre communication ?			
Faites-vous des efforts particuliers pour la diffusion raisonnée de votre communication imprimée ?			

Avez-vous mis en place des équipements de réduction de la consommation en eau ? (exemple : toilettes sèches)			
Avez-vous passé des contrats de recyclage particuliers ?			
Mettez-vous en place des navettes (pour l'arrivée sur le site, le départ, et éventuellement durant l'événement) s'il se déroule sur plusieurs sites ?			
Accessibilité : le lieu est-il accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ?			
Accessibilité : avez-vous prévu un dispositif particulier pour rendre les animations accessibles aux personnes malentendantes ?			
Accessibilité : avez-vous prévu un dispositif particulier pour rendre les animations accessibles aux personnes malvoyantes ?			
Accessibilité : avez-vous prévu un dispositif tarifaire particulier pour les familles, et les personnes à faibles revenus ?			
S'il s'agit d'une manifestation sportive en pleine nature : Le tracé évite-t-il les zones naturelles fragiles ?			
S'il s'agit d'une manifestation sportive en pleine nature : Les autorisations ont-elles été demandées ? Voir les recommandations de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)			

Pour poursuivre la réflexion autour de nos pratiques éco-responsables, il existe de nombreuses ressources en ligne. Citons-en quelques-unes (liste non exhaustive) :

- L'Ademe, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a réalisé un document rappelant les points clefs de l'éco-responsabilité des manifestations. Ce guide est téléchargeable sur <http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon/>, rubrique « Eco responsabilité des manifestations : notice et deux posters ».
- l'ARPE, Agence Régionale Pour l'Environnement, a réalisé un guide d'accompagnement vers l'éco-responsabilité des manifestations pour les organisateurs d'événements en Midi-Pyrénées. Ce guide est téléchargeable sur <http://www.arpe-mip.com>, rubrique « Informations », puis « Organisation d'événements et Développement Durable »
- [ADERE](http://www.evenementresponsable.fr) (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements) est un site gratuit qui permet aux organisateurs d'évaluer et réduire l'impact environnemental de leurs manifestations : www.evenementresponsable.fr. Le diagnostic éco-responsable de votre manifestation est un argument supplémentaire pour bénéficier d'un soutien de la part du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Type de soutien demandé (cochez selon votre besoin) :

Financier - Montant :€

NB : Le Parc naturel régional paiera directement cette somme à un prestataire de services ou un fournisseur auquel vous aurez fait appel et non à la structure organisatrice de la manifestation - Cette aide doit impérativement être consacrée à des investissements écoresponsables (location de toilettes sèches, imprimerie labellisée, etc. Pas de prise en charge de frais de fonctionnement, ni de dépenses de type réception.)

Ou (nb : pas de cumul possible)

Lots, récompenses

Autre. Préciser (soutien technique, prêt de matériel, prêt d'une exposition, demande de présence du Parc sous forme d'un stand, etc.) :

.....
.....

Budget prévisionnel de la manifestation : €
(Joindre le détail)

Autres soutiens demandés auprès de partenaires publics ou privés :

Nom de la structure partenaire	Montant demandé	Montant obtenu

Justificatifs à joindre

- **Le détail du budget prévisionnel de la manifestation 2018.**
- **Le compte administratif et le bilan moral de la manifestation en 2017.**
- **Tout justificatif possible permettant de justifier les pratiques éco-responsables énumérées dans le tableau ci-dessus**
- Le programme prévisionnel de la manifestation.
- Les articles de presse de l'année précédente s'il y a lieu. Ils nous servent à évaluer l'envergure de la manifestation et son retentissement médiatique.
- Les supports de communication de l'année précédente. Si la manifestation a déjà bénéficié d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, ils doivent faire apparaître notre partenariat (logo « avec le soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc »)

En gras : justificatifs obligatoires

Les autres justificatifs sont facultatifs mais cependant utiles pour étayer votre demande. N'oubliez pas que votre demande sera mise en concurrence avec d'autres demandes, il s'agit d'un appel à candidatures.

A savoir

- Les demandes de soutien concernent l'organisation **d'une manifestation** en particulier. Elles ne peuvent pas concerner des frais inhérents au fonctionnement d'une association.
- Les manifestations concernées sont celles qui se déroulent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.
- Les demandes sont adressées **par la structure qui porte l'événement**. C'est avec la structure porteuse que le partenariat avec le Parc sera formalisé.
- Merci d'adresser une seule demande par manifestation. Une structure qui organise plusieurs manifestations susceptibles de bénéficier d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc adressera plusieurs demandes.
- Si une manifestation est organisée par un collectif d'associations, merci d'adresser une seule demande, au nom du collectif.
- Les demandes sont à adresser par voie postale uniquement, à l'attention du Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- Les demandes devront nous parvenir avant le 31 décembre 2017. Nous ne pouvons garantir la prise en compte des dossiers retardataires.
- Les éléments déclarés dans le présent formulaire sont susceptibles d'être vérifiées de façon aléatoire.
- **Les manifestations concernées sont en priorité celles qui :**
 - **ont un lien avec les valeurs d'un Parc naturel régional, qu'il s'agisse de valeurs naturalistes, patrimoniales, environnementales, ou culturelles.**
 - **Et dont l'organisation est éco-responsable**

L'enveloppe budgétaire accordée au dispositif de soutien aux manifestations écoresponsables est encadrée. En conséquence si des arbitrages doivent être faits, ils le sont sur les critères susmentionnés.

Les attributions sont décidées en réunion de secteur qui se déroulent en janvier/ février 2017 puis validées en Comité syndical dans le cours du premier trimestre 2017.

Notre partenariat

Nos engagements

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc contribue à la promotion des manifestations qu'il soutient grâce à :

- Son site www.parc-haut-languedoc.fr, où figurent les manifestations qui ont un partenariat conventionnel avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- Le Journal du Parc (50 000 exemplaires) ⁽¹⁾
- Les réseaux sociaux.

Vos engagements

Avec le soutien du



Notre partenariat vous engage à faire apparaître le logo ci-contre sur tous vos documents de communication (flyers, site web, affiches, programmes, etc.) **sans déformer ni tronquer ce logo, en respectant ses proportions (hauteur x largeur)**. Pour être sûr de la qualité de ce logo, veillez à ne pas le copier depuis un site web. Demandez-nous sa version électronique originale au format .jpeg ou .eps.

Nous pouvons mettre à votre disposition une banderole, des roll stands ou des voiles à l'effigie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc : merci de bien vouloir les réserver à l'avance. Nous pouvons aussi mettre à votre disposition une documentation générale ou spécifique éditée par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, si vous souhaitez la diffuser lors de votre manifestation. Enfin, il existe des expositions réalisées par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc qui peuvent être prêtées gratuitement. N'hésitez pas à nous contacter.

(1) Il est important de nous signaler tout changement de date éventuel. En effet, en tant que partenaires de votre manifestation, nous l'annonçons sur notre site web (www.parc-haut-languedoc.fr, rubrique agenda) ainsi que sur l'agenda du Journal du Parc sur la base des informations que vous nous aurez transmises.